



**Municipalité
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 10 novembre 2015

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 06/2015

Demande d'autorisation de vendre le terrain communal sis à Gossens, parcelle no 1063

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande d'autorisation pour la signature d'un acte de vente de la parcelle RF no 1063, sise à Gossens, Commune de Donneloye.

Descriptif de l'objet

Surface totale : pré-champ 1803 m².

Estimation fiscale : 2000, CHF 75'000.--.

Prix de vente minimum : CHF 420'000.--.

Affectation de la parcelle : Cette parcelle fait partie du plan d'affectation partielle de Gossens Sud.

Possibilité d'aménagement : habitation, commerce, artisanat, exploitation agricole.

Justification de cette vente

Dans les cinq prochaines années, la Commune de Donneloye devra faire face à des investissements importants (restaurant, réseau de distribution d'eau, collège de Gossens, etc.). La réalisation de la vente de cette parcelle augmentera les fonds propres à disposition pour ces réalisations.

L'application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et les dispositions cantonales en résultant impliquent de prendre une décision rapide faute de quoi ce terrain pourrait être dézonné et perdrait ainsi toute valeur commerciale.

Démarches entreprises par la Municipalité

La Municipalité a consulté quatre acheteurs potentiels. Ils ont présenté des projets allant de 4 villages mitoyennes à 12 appartements. Tenant compte de l'impact sur les infrastructures existantes (STEP), le projet de 12 appartements a été écarté, d'autant plus que le prix offert n'était pas plus avantageux pour la Commune.

La Municipalité poursuit les discussions afin de valoriser au mieux cette parcelle (prix et conditions accessoires) et de mener à bien la vente.

Aussi la Municipalité demande au Conseil général l'autorisation de poursuivre les démarches et de finaliser la vente de la parcelle 1063.

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le le préavis No 06/2015 présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la commune à poursuivre les démarches pour la vente de la parcelle no 1063, sise à Gossens, et de finaliser le contrat de vente pour un montant minimum de CHF 420'000.--.
Les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique  L. Courvoisier	 la Boursière  F. Gavillet
--	--